



OPEANA  
OBSERVATOIRE  
PARTENARIAL  
DES ESPACES  
AGRICOLES,  
NATURELS ET DE  
L'ALIMENTATION

NOVEMBRE  
2025

# Comment manger local et tenir (le) bon ?

## Actes du Temps fort de l'Opeana 2025

### L'OPEANA, NOURRIR UNE PHILOSOPHIE DU PARTAGE

Tenue le 10 octobre 2025, cette nouvelle édition des Temps fort de l'Opeana s'est concentré sur le thème de la relocalisation alimentaire.

La production alimentaire est traversée depuis des années par des crises successives récurrentes, économiques, climatiques et sociales. Les intervenants ont exploré les conditions et les obstacles d'une transition vers des systèmes alimentaires ancrés dans les territoires. Les échanges, riches et sincères, ont mis en lumière la complexité du passage d'un modèle productiviste mondialisé à des formes plus résilientes et solidaires de production et de consommation.

Parmi les invités figuraient Méryl Cruz-Mermy, agricultrice en Bresse aindinoise, et Gilles Fumey, géographe et professeur émérite à la Sorbonne, tous deux témoins et analystes des mutations à l'œuvre. Les interventions de Gaëlle Charme et Léa Di Fonzo ont également nourri les débats sur les approches territoriales et institutionnelles de la transition agroécologique.

# L'agroécologie pour ancrer l'alimentation dans les cycles du vivant

Méryl Cruz-Mermyn, agricultrice AB en polyculture-élevage, EARL des Jardins d'Aestiv (Ain)

## Diversifier pour boucler les cycles de nutriments

Méryl Cruz-Mermyn s'est installée avec un associé en Bresse aindinoise il y a onze ans. A l'origine tournée vers la polyculture, son arrivée a permis l'addition d'un atelier d'élevage allaitant en race Aubrac, en plus de l'atelier en polyculture mené par son associé. Les Jardins d'Aestiv cultivent quinze espèces différentes afin de diversifier les assolements et allonger les rotations. L'exploitation intègre aussi une transformation à la ferme, avec des ateliers meunerie et huilerie.

Ce modèle permet de diversifier les revenus et de réduire la dépendance aux intrants extérieurs : « Nous voulons boucler les cycles, retrouver une cohérence entre la terre, les cultures et les animaux ». La polyculture-élevage n'est pas seulement un choix technique : c'est une philosophie de travail.

Dans la Bresse, le potentiel agronomique des terres reste modéré. Cette diversification des assolements et des productions offre une garantie de résilience, notamment face aux aléas climatiques : « La polyculture-élevage a un sens technique, mais constitue aussi un rationnel de diversification économique ».

Elle permet de faire face aux aléas climatiques et économiques tout en gardant une cohérence agroécologique. Toutefois, la diversification des fermes les oblige aussi à diversifier sa pratique professionnelle. Sans débouché en filières plus longues, ce modèle implique une charge de travail considérable et une organisation logistique complexe.

L'agriculture biologique est traversée par des tensions économiques : baisse des prix, investissements lourds, concurrence entre producteurs. Il reste néanmoins essentiel de maintenir une vision profondément collective, sans se positionner en concurrence directe entre pairs, au risque de « faire perdre le sens du métier ».

## La polyculture-élevage est une philosophie de travail

**La diversification est une garantie de résilience**

**La concurrence directe entre pairs fait perdre le sens du métier**

**Se donner les moyens de faire face aux aléas tout en garantissant une cohérence technique**

## La collecte et la mise en marché

La diversification est une clef de transition agroécologique. Elle assure la pérennité des outils de travail, mais elle se heurte à un défaut de structuration des filières.

Cette approche repose sur la maîtrise des débouchés, en particulier via la vente directe et les circuits courts. Cependant, le modèle demande un engagement total. Les variations de prix, les crises successives dans la filière biologique et la lourdeur du travail fragilisent l'équilibre économique de l'exploitation.

Par ailleurs, les exploitations diversifiées sont confrontées à un paradoxe. En grossissant par fusions successives, les coopératives deviennent de moins en moins structurées pour valoriser cette diversité de productions : « Les coopératives sont seulement devenues des entreprises de profit. Nous, agriculteurs, sommes à leur service, alors que cela devrait être l'inverse ».

De plus en plus, les Organismes stockeurs (OS) rationalisent la valorisation des produits agricoles par les économies d'échelle. Le retrait du bio est remarqué, les OS se désengagent des petits lots, notamment pour les espèces qui permettent la diversification des assolements, comme le sarrazin ou les lentilles.

Dans des régions où la production est éloignée des grands bassins de consommation, la structuration collective de l'offre a été nécessaire à la diversification des assolements. Ce n'est pas le cas en Rhône-Alpes où il existe une proximité historique entre les bassins de production et de grands bassins de consommation. En offrant des débouchés commerciaux faciles, cette opportunité a favorisé la multiplication d'initiatives individuelles et freiné l'émergence d'outils collectifs dont l'objectif serait une valorisation locale : « C'est une facilité qui nous a privés d'une structuration collective ».

En découle localement la nécessité de structurer des maillons territoriaux de valorisation économique pour permettre la pérennité des systèmes diversifiés.

Face à cette situation, l'EARL des Jardins d'Aestiv s'est associée à trois autres exploitations pour fonder la SAS 3BC (Bio Bresse Bugey Côtier). Elle est destinée à mutualiser le triage et le stockage des productions céréalières, pour aller chercher des marchés de gros : « Si on ne se structure pas nous-mêmes, on n'y arrivera pas ; l'avenir est collectif, la juste rémunération du producteur est essentielle ». Avant même d'être opérationnelle, la SAS 3BC s'est surprise à décrocher des marchés que les coopératives auraient pu aller chercher.

Cette philosophie de la mutualisation des moyens et des récoltes pour répondre à la demande évoque celle qui fit naître les coopératives agricoles, dans les années 1950 et 1960.

## Les coopératives sont de moins en moins structurées pour traiter la diversité des produits

## La SAS 3BC : une mutualisation des moyens logistiques entre agriculteurs aindinois

## « C'est qui le patron » est un vent de fraîcheur

## Rémunérer les agriculteurs à la juste valeur par une valorisation locale

## Solitude d'un monde

Les agriculteurs et agricultrices doivent cependant se décentrer de la production sur les questions aval. Ils se décentrent de la production, et doivent passer du temps à gérer la logistique post-récolte. L'agriculteur doit gérer toujours plus de métiers et de compétences différentes, sans être valorisé en conséquence dans le partage de la valeur.

Cette nécessité de diversifier amènent par ailleurs de plus en plus d'exploitations à développer des ateliers de transformation à la ferme, engendrant une concurrence locale entre elles.

De surcroît, certains dispositifs de valorisation territoriale, comme les marques territoriales ou les marchés publics, en limitant les accès, mettent aussi les agriculteurs engagés dans des démarches de production vertueuse en concurrence les uns avec les autres. Ces mises en concurrence entre pairs « fait alors perdre le sens de la démarche ».

Depuis plusieurs années, la marque « C'est qui le patron » propose un vent de fraîcheur. Son seul positionnement réside dans la juste rémunération des agriculteurs et agricultrices. Généraliser ce mode de répartition de la valeur peut être une réponse viable à la crise des vocations dans le monde agricole. Le renouvellement générationnel de la profession est un problème bien connu et une préoccupation majeure : « Je fais partie du vivier de renouvellement « hors cadre familial ». Je peux vous dire qu'à l'heure actuelle, une installation hors cadre familiale en polyculture élevage, c'est impossible. »

## Une place pour l'action publique

Coopération, mutualisation et justice dans le partage de la valeur seront les clefs de voûte de la relocalisation de l'alimentation.

Toutefois, les démarches individuelles et collectives cantonnées au seul monde agricole connaissent des limites. Elles reposent sur la profession une grande part de la charge et la responsabilité de la transition agroécologique et de la relocalisation alimentaire. Pourtant, les agriculteurs et les agricultrices sont déjà à bout de souffle, comme en témoignent la difficulté à renouveler leur vivier, toujours plus grande.

Il est indispensable que les collectivités soutiennent et accompagnent ces initiatives, par un partage de la charge de l'investissement, par une animation territoriale qui permette l'échange d'expériences et enfin par l'ouverture de débouchés locaux qui assurent une rémunération des agriculteurs et agricultrices à la hauteur de leur travail.

# Une diversification en quête de reconnaissance par les filières

Gilles Fumey, Professeur émérite à la Sorbonne, géographe spécialiste de l'alimentation

**L'agriculture industrielle est entrée dans une crise pour une durée indéfinie**

**Après deux siècles de mondialisation il faut redonner du sens au lien entre ceux qui produisent et ceux qui mangent**

## Un modèle agricole en crise

L'agriculture industrielle s'est déployée en France depuis les années 50 et 60, en provenance des Etats-Unis. Malgré sa performance, ses rendements futurs sont incertains : dégradation des sols, raréfaction de l'eau, etc. Elle connaît déjà des crises liées au changement climatique et à des baisses de rendement : l'agrochimie sera de moins en moins fiable face aux aléas climatiques, l'eau moins abondante et répartie de manière erratique dans l'année.

Selon une étude du réseau Civam, le soutien et les externalités de ce modèle agroindustriel coûtent un peu plus de 40 milliards d'euros par an. Ce système productiviste permet donc, certes, de produire en abondance, mais il n'est pérenne que grâce à des aides publiques multiformes, et pas toujours directes. Il s'agit aussi d'un système auquel manque une boussole sociale, comme en témoigne le mal-être des paysans et leur taux de suicide inimaginable dans d'autres secteurs économiques.

## Quelle agriculture locale ?

Pour nourrir une métropole, l'agriculture locale doit répondre à un objectif de sécurité alimentaire. Elle a besoin d'une perspective pour être construite en conséquence, à un horizon de dix ou vingt ans.

Il est alors pertinent de miser localement sur une production agroécologique et les filières qui permettent leur valorisation. Rappelons que la polyculture fut longtemps la base de la sécurité alimentaire avant la montée du modèle agro-industriel. Des ceintures maraîchères et fruitières entouraient les villes, soulignant combien ces modèles locaux assuraient la résilience des sociétés. Après deux siècles de mondialisation alimentaire, il faut aujourd'hui redonner sens au lien entre ceux qui produisent et ceux qui mangent. Car les anthropologues montrent les dégâts d'une alimentation sans référence géographique.

Préserver les terres agricoles est un enjeu central. Le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes devait s'implanter sur les meilleures terres agricoles de l'agglomération nantaise. Selon François Collart-Dutilleul, professeur de droit à l'université de Nantes, la décision d'arrêter le projet a été prise, entre autres, pour préserver le potentiel agricole de la région. L'importance de préserver les terres nourricières à proximité des villes semble ainsi progresser dans les esprits. Dans cette perspective, les circuits courts et locaux sont essentiels à la valorisation des productions.

Les producteurs locaux, qui s'inscrivent dans ces démarches territoriales, sont en réalité plus « paysans » qu'« agriculteurs », car ils travaillent aussi le paysage. Certains militants affichent : « Pas de pays sans paysans ».

Enfin, il est utile de rappeler l'importance des gestes qui permettent aux mangeurs de comprendre que leur nourriture vient de l'agriculture : composter, cuisiner, rapporter ses déchets. On connaît le mouvement « Du compost à la compote ». Ces gestes, impensables à imaginer il y a quelques années, créent un lien fondamental entre ceux qui produisent et ceux qui consomment.

**L'importance de protéger les terres agricoles progressent dans les esprits**

## Souveraineté alimentaire

Il est indispensable de comprendre la question des marchés. Il ne faut pas confondre les cultures vouées à l'international et celles qui relèvent d'une exceptionnalité du terroir, du local.

Il faut repenser les échelles de la production agricole locale et la sortir autant que possible des marchés mondialisés. Aujourd'hui, tous les acteurs de ces filières savent qu'il est nécessaire d'en changer l'organisation. Méryl Cruz-Mermyn illustre cette transition : elle représente les pionniers (on devrait dire « pionnières ») d'un mouvement qui pourrait prendre de l'ampleur.

L'approvisionnement alimentaire a considérablement évolué depuis la fin de la Seconde guerre mondiale. Dans les années 1950-60 se sont développés les marchés professionnels, comme les Marchés d'intérêt national (MIN de Rungis ou de Corbas); dans les années 1970, ce fut au tour des centrales d'achat pour la grande distribution ; et depuis les années 1990 qui ont vu une hyperconcentration des fournisseurs, l'idée de souveraineté alimentaire française a émergé lorsqu'on s'est rendu compte que les Métropoles n'ont guère que quelques jours de stocks, que les fournisseurs sont très dépendants de l'export.

Lors d'un débat tenu au Mans, il y a quelques années, M. Beulin, président du syndicat agricole majoritaire français affirmait « Nous devons nourrir le monde ». Dans la salle, des Africains présents lui ont répondu : « Qui vous a demandé de nous nourrir. Nous y arriverons très bien sans vous », en dehors des zones de guerre où l'aide alimentaire relève des crises. Les paysans du Sud global savent que leur modèle nourricier est menacé par les exportations venues du Nord. La dépendance de l'Afrique aux exportations céréalière est assez récente et s'est construite sur le malentendu que le Nord pourrait prendre en charge l'alimentation du Sud. La crise de 2008 a montré que ce n'était pas le cas, exactement comme cela s'est passé lors de la crise de la pomme de terre en Irlande en 1848-49.

Localement, la souveraineté alimentaire est aussi un sujet de préoccupation. Dans les années 2000, à Toulouse, une tempête de neige a bloqué les approvisionnements et poussé les institutions locales à réfléchir à l'approvisionnement. Cet épisode a conduit, entre autres, à la création de plans alimentaires territoriaux.

## Consommateur dépassé

Les consommateurs, mais aussi les responsables des achats collectifs, ont de nouvelles perceptions de l'alimentation. Le prix, bien que préoccupation encore majeure, et plus encore après des années d'inflation, n'est plus le seul critère de sélection de l'alimentation. S'y ajoutent la santé, l'environnement et le soutien à l'économie locale.

Le consommateur est d'abord un mangeur. Le mode de distribution industriel a transformé

le mangeur en consommateur, qui déambule dans les grandes et moyennes surfaces (GMS) en « pilotage automatique », mené par le bout du nez du marketing.

Le mangeur, quant à lui, a son mot à dire dans les produits qui lui sont proposés, même en grande distribution. Il fait des choix conscients, il mesure les impacts de ce qu'il achète. Les orientations nouvelles, comme l'attente de protéines végétales, ne viennent pas des politiques mais des exigences des mangeurs. Les politiques territoriales sont l'émanation de demandes des mangeurs qui veulent être soutenus, tout comme les agriculteurs.

## En route vers la démocratie alimentaire

Les femmes jouent un rôle de plus en plus important dans la transformation du modèle agroalimentaire. Longtemps absentes des décisions, elles sont désormais beaucoup plus représentées dans la profession agricole et les filières.

Ce que les juristes nantais ont formalisé avec la démocratie alimentaire, ce sont de nouveaux outils de gouvernance locale qui peuvent être déployés dans les territoires. Dans la région Centre-Val de Loire, par exemple, elle a été mise en place et expérimentée avec une représentation des électeurs dans diverses commissions thématiques consultées par des syndicats. Cela permet de faire circuler les demandes et d'organiser les filières. Dans la région nantaise, il a ainsi été possible de monter 22 filières locales en 2024, dont 10 sont en cours de déploiement.

En somme, la démocratie alimentaire, c'est la possibilité de choisir ce qu'on mange et d'où ça vient. Est-ce qu'un maire devrait avoir le pouvoir d'autoriser l'agrandissement d'une grande surface ? Le permettre revient à augmenter la dépendance de la population locale à ce modèle de distribution, et donc favoriser plus d'alimentation extra-locale.

Les démarches individuelles et collectives ne peuvent reposer uniquement sur les agriculteurs et agricultrices. Les collectivités doivent soutenir ces initiatives, partager la charge de l'investissement, animer les territoires, et ouvrir des débouchés locaux. A terme, il est nécessaire d'aboutir à une vision globale de l'approvisionnement territorial.

## Construire collectivement

Rappelons que de notre vivant, nous avons vu des transformations majeures de la société. Par exemple, le tabac n'est aujourd'hui plus admis dans la plupart des espaces publics, et la végétalisation des espaces urbains au détriment des parkings automobiles est actée. Il faut imaginer que nous avons la possibilité de transformer radicalement nos manières de manger et de produire. L'agroalimentaire de demain nécessitera une réflexion et un engagement collectifs, impliquant des partenariats, une construction nouvelle de la souveraineté alimentaire. Car les producteurs ne peuvent pas porter seuls ce changement.

## Le mangeur mesure les impacts de ce qu'il achète

## Le consommateur est d'abord un mangeur

## Les femmes ont un rôle central dans la transformation du modèle

## La démocratie alimentaire c'est choisir ce qu'on mange et d'où ça vient

# PSE 1, qu'en retenir ?

Léa Di Fonzo, Communauté de communes Saône Beaujolais (CCSB)

**La CCSB a été pionnière dans le déploiement des PSE**

**38 exploitations toujours engagées en fin de dispositif**

**L'AERMC finance 100% des paiements aux agriculteurs et 70% de l'animation**

**Un PSE 2 pour renforcer l'accompagnement des agriculteurs**

## Émergence

La réflexion sur le déploiement d'un dispositif de Paiement pour services environnementaux (PSE) a émergé en 2019. A cette époque, la CCSB était à la recherche de financements pour la protection de la biodiversité et de la qualité de l'eau. Il y a un captage prioritaire au niveau national, à Belleville-en-Beaujolais, lié à un besoin de préserver la qualité de l'eau de la pollution des pesticides.

La CCSB a été pionnière dans le déploiement de dispositifs de préservation environnementale, c'est pourquoi elle a été sollicitée par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) pour expérimenter les PSE, dispositif incitatif.

Les PSE étaient portés initialement par le service Développement durable, il a été finalement intégré au Projet alimentaire territorial (PAT) de la collectivité, lui-même porté par le service Agriculture et ruralité. Ce transfert a été réalisé pour des raisons de lien et de connaissance du monde agricole. A ce jour, les PSE sont intégrés au plan d'actions du PAT et considérés comme le projet pivot pour le changement de pratiques agricoles.

Le territoire est marqué par une grande diversité agricole, avec des grandes cultures dans la vallée alluviale, de la viticulture sur les coteaux et de l'élevage dans les hauteurs du Beaujolais vert.

## Déploiement

Le dispositif PSE est coordonné par la CCSB et l'Etablissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (Epage) des rivières du Beaujolais (ancien Syndicat mixte des rivières du Beaujolais). Il reste 38 exploitations agricoles encore engagées, sur 41 au démarrage. Pour un dispositif qui est dans sa dernière année et déployé sur cinq ans, c'est un taux de rétention qui reste important. Les exploitations agricoles engagées ont des surfaces allant de six hectares, en viticulture notamment, jusqu'à 290 hectares, en grandes cultures.

Le budget des PSE est partagé entre deux volets. Les paiements aux agriculteurs, financés entièrement par l'AERMC, tournent autour de 450 000 € par an, la CCSB fait office

de boîte aux lettres, pour la distribution de ces paiements. L'animation et le pilotage du dispositif coûtent environ 100 000 € par an, et sont partagés entre l'AERMC, 70% du total, et les structures porteuses, la CCSP et l'Epage, pour les 30% restants.

Les PSE sont un dispositif rémunérant à l'hectare, censé soutenir les progrès réalisés pour protéger la biodiversité et la qualité de l'eau. Les agriculteurs sont évalués sur plusieurs indicateurs, déterminés lors de la construction du dispositif et agréés par le financeur, l'AERMC.

Il repose sur une évaluation annuelle des pratiques agricoles, avec une rémunération à l'hectare selon des indicateurs environnementaux. Le dispositif est administrativement relativement lourd, mais il permet un accompagnement technique et collectif au plus près des agriculteurs et du territoire.

## Limites et perspectives

Malgré leur intérêt, cette première édition des PSE sur le territoire de la CCSB a montré certaines limites auxquelles la CCSB et l'Epage souhaitent répondre dans une perspective de candidature prochaine à un PSE 2 : manque de temps pour l'analyse stratégique, difficulté à pérenniser les changements de pratiques, dépendance des agriculteurs aux aides pour faire évoluer les pratiques, fragilité des progrès réalisés face aux effets du dérèglement climatique sur les exploitations. Certains agriculteurs affirment qu'ils seront contraints de revenir à leurs anciennes pratiques si les PSE cessent. Le dispositif reste fragile, notamment dans les grandes cultures, et se pose la question de l'adaptation pérenne des exploitations au changement climatique, qui doit reposer à la fois sur une durabilité économique et écologique.

Une candidature à des PSE 2 est envisagée. Ce nouveau dispositif pourrait proposer un accompagnement renforcé pour les agriculteurs, tant individuel que collectif. A ce jour, la CCSB s'interroge sur la meilleure manière de rendre ces dispositifs efficaces à long terme, tant pour répondre aux objectifs de pérennité économique du monde agricole que de viabilité écologique.



# Marque territoriale et au-delà

Gaëlle Charme, Syndicat de l'Ouest lyonnais (SOL)

**Des connexions  
fortes et  
historiques  
entre SOL  
et Métropole**

**Une marque  
territoriale  
lancée en 2005**

**Un besoin  
d'équilibre  
économique  
pour la marque**

**Des  
ambassadeurs  
économiques  
pour porter  
la relocalisation**

## Construction d'une marque territoriale

Le SOL regroupe quatre intercommunalités, dont le partenariat est historique et dure depuis plusieurs décennies. Notre PAT est né des réflexions du Conseil de développement de l'Ouest Lyonnais, structure de démocratie participative et a permis d'élargir l'action du SOL de l'agriculture à l'alimentation.

Nous sommes situés à l'ouest de la Métropole de Lyon, et entretenons avec elle des connexions fortes : beaucoup d'habitants travaillent dans la Métropole, et environ la moitié de nos agriculteurs pratiquent la vente directe, notamment sur les marchés lyonnais.

En 2005, un projet a été lancé par des acteurs de l'alimentation, des agriculteurs et les collectivités pour créer une marque territoriale. L'objectif était double : promouvoir les produits locaux, et créer du lien entre les acteurs. La marque avait pour objectif de fédérer des agriculteurs, des artisans, des restaurateurs, des commerçants de détail, des transformateurs etc. Ainsi s'est construite la marque «Monts du Lyonnais, terres de saveurs».

## Limites

La marque a longtemps bien fonctionné. Les collectivités y ont beaucoup contribué.

Mais aujourd'hui, elle rencontre des limites. C'était une marque de marketing territorial, sans volonté d'en faire une marque commerciale, avec un modèle économique fragile, très dépendant des fonds publics. La création d'un Office de tourisme intercommunautaire à l'échelle des Monts et Coteaux du Lyonnais a conduit au transfert de la mission de valorisation des produits locaux et des savoir-faire, auparavant portée par la Marque collective. Si les objectifs de marketing territorial sont désormais intégrés dans cette nouvelle structure, certaines missions initiales, notamment celles visant à favoriser les liens entre les acteurs du territoire, ne sont plus assurées mais sont à réintégrer dans la dynamique de Projet alimentaire territorial.

Cela pose, en toute logique, la question du modèle : faut-il rester sur une marque territoriale ou évoluer vers une marque commerciale pour assurer un équilibre économique ? L'échelle territoriale de la marque est-elle la bonne ? On constate les succès que sont les marques d'échelon départemental, comme c'est le cas en Isère ou en Ardèche.

## Mobiliser les maillons intermédiaires

Dans la mise en place du PAT, nous avons associé l'ensemble des acteurs du système alimentaire mais force est de constater qu'un maillon essentiel reste peu mobilisé par les politiques publiques de l'alimentation : les acteurs intermédiaires entre production et consommation. Nous portons l'ambition de mobiliser les acteurs économiques de l'agroalimentaire, en travaillant avec Auvergne-Rhône-Alpes Gourmand notamment, afin de les embarquer dans la dynamique du PAT..

Nous avons déjà identifié quelques leaders sur lesquels s'appuyer, des ambassadeurs. Nous devrons cependant aller chercher plus largement les transformateurs, les logisticiens et les distributeurs.

## Le temps des cerises

Sur notre territoire, on a une production diversifiée : viticulture, fruits, maraîchage, élevage, plantes aromatiques... Un vrai panier de produits, avec des filières structurées, notamment autour de la cerise, et la fameuse cerise de Bessenay. Cependant, le constat a été posé par les producteurs que le calibre 24-28 millimètres, qui représente deux tiers de la production, était mal valorisé. Les consommateurs recherchent les plus gros calibres, plus «beaux».

En écho avec le propos de Méryl sur « C'est qui le patron ? », un partenariat a été conclu avec la Sicoly, coopérative fruitière du territoire, pour offrir un meilleur débouché à ces cerises en 2024. Résultat : 200 tonnes de cerises ont été valorisées à un prix fixe de 4,98 € les 500 grammes, dont 2 € reviennent directement au producteur. C'est la preuve qu'il est possible de trouver des modèles plus justes pour les producteurs.

Directeur de publication : **Natalia Barbarino**  
Référent : **Damien Massaloux - d.massaloux@urbalyon.org**  
Ce rapport résulte d'un travail associant les métiers  
et compétences de l'ensemble du personnel de l'Agence d'urbanisme



Agence d'**Urba**nisme de l'aire  
métropolitaine **lyon**nnaise

Tour Part-Dieu, 23<sup>e</sup> étage  
129 rue Servient  
69326 Lyon Cedex 3  
Tél. : +33(0)4 81 92 33 00  
[www.urbalyon.org](http://www.urbalyon.org)

La réalisation de ce rapport a été permise par la mutualisation  
des moyens engagés par les membres de l'Agence d'urbanisme